

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole  
du 16 décembre 2024  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-1 et L. 3221-10  
Vu la délibération n°43 du 17 juin 2024 portant délégation d'attributions de conseil communautaire de Limoges Métropole  
CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, aux services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant communautaire  
CONSIDÉRANT que M. Pierre LANDES assure les fonctions de Directeur de l'action et de la stratégie foncière  
ARRÊTÉ  
ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Pierre LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière pour la signature des documents suivants :  
- Tout document relatif à la réception ou l'attribution des marchés publics de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.  
- Tout acte de commande, y compris sous la forme ÉLECTRONIQUE toutes modalités générales d'achat et tout acte de vente de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre intervenant à 20 000 € HT de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.  
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'action et de la stratégie foncière et relatifs aux engagements supplémentaires notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou acte équivalent.  
- Documents mensuels et décomptes final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.  
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (justificatif de respect, attestation de travail) d'un prestataire relevant de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.  
- États financiers et demande de copie d'acte adressés au service de la publicité foncière.  
- Formulaires d'information déclarative relative aux émissions à titre annexe portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers (Formulaires SAFER).  
- Formulaires de demande de certificat d'urbanisme.  
- Formulaires de déclaration d'intention d'aliéner.  
- Procès-verbaux de bornage réalisés par les géomètres.  
- États Standard de dépenses.  
- États, récapitulatifs, de dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.  
- Bonnes de transmission de données personnelles à la Direction de l'action et de la stratégie foncière.  
ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 25463 du 17 juillet 2024

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à M. Pierre LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière à Limoges métropole.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 25923.pdf  
(.pdf, 157,1 Ko)

 TÉLÉCHARGER